

Prévisions budgétaires 2018

Salaberry-de-Valleyfield, le 23 janvier 2018

Chers citoyens
Chères citoyennes,

C'est avec grand plaisir que je vous présente ce premier budget à titre de maire de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

Ce plaisir est accompagné d'une immense satisfaction étant donné les circonstances particulières du cadre dans lequel cet exercice a dû être effectué.

L'arrivée en place d'un nouveau maire, pour la première fois depuis 22 ans, de même que le renouvellement de la moitié du conseil municipal représentent des précédents importants pour notre municipalité.

Les membres du conseil municipal, épaulés par notre équipe de direction, ont donc dû très rapidement mettre l'épaule à la roue pour prendre connaissance des dossiers, constater la marge de manœuvre financière de la municipalité et prendre les décisions qui s'imposaient pour favoriser les intérêts des contribuables.

Bien qu'il s'agisse d'un exercice annuel, le processus budgétaire s'appuie sur une réflexion continue. S'ensuivent des discussions et des opinions exprimées par les membres du conseil municipal afin de dégager une vision qui respecte le passé tout en nous dirigeant vers l'avenir.

Dans le cas présent, on ne peut évidemment nier que ce budget porte la marque du travail accompli par le conseil municipal précédent. Le nouveau conseil s'est donc engagé à poursuivre le travail déjà entamé tout en priorisant une vision qui lui est propre.

Les élus, de même que toute l'équipe ayant participé à la préparation de ce budget, ont eu comme objectif, tout au long du processus, d'offrir les meilleurs services possibles aux citoyens tout en respectant la capacité de payer des contribuables. Les choix ont été faits en gardant en tête l'importance de développer le territoire, de

favoriser la vitalité de la collectivité et d'assurer la pérennité de nos équipements et de nos infrastructures. À cette fin, compte tenu des efforts déployés, le conseil municipal se sent confortable de vous présenter les conclusions de cet exercice budgétaire 2018.

Retour sur l'année 2017

« L'année 2017 aura été une année constructive dans tous les sens du terme ». C'est en ces mots que débute le « Bilan annuel des réalisations 2017 » publié et distribué à l'ensemble de la population au cours du mois de décembre dernier.

Je ne ferai donc pas l'énumération des nombreuses réalisations du précédent conseil municipal et de l'ensemble des services municipaux. Je vous invite à prendre connaissance du document, ou à le revisiter, pour en apprécier l'ensemble des mesures, travaux, études et planifications réalisés au cours de l'année 2017. Vous y retrouverez également les mentions relatives aux investissements du programme triennal d'immobilisations (PTI) réalisés au cours de l'année.

Prévisions budgétaires 2018

Voici les prévisions budgétaires pour la prochaine année.

Le budget 2018 de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est équilibré à 79 038 898 \$ comparativement à 77 646 102 \$ pour 2017, soit une augmentation de 1 392 796 \$ ou 1,79 %.

Quels sont les facteurs influençant cette augmentation? On retrouve entre autres :

- La rémunération du personnel et les charges sociales, comme stipulé dans les conventions collectives, entraînent une augmentation de 600 000 \$;
- Les honoraires et contrats : + 420 000 \$;
- Les locations, l'entretien et les réparations : + 300 000 \$;
- Les affectations : + 175 000 \$.

Voici également, en vrac, quelques postes de dépenses ayant dû faire l'objet d'un ajustement à la hausse.

Sécurité publique

La fonction « Sécurité publique » se chiffre à 12 308 468 \$, soit une hausse de 493 791 \$ par rapport à 2017. Cette situation s'explique principalement par les facteurs suivants :

- La contribution exigée par le gouvernement du Québec pour les services policiers subit une hausse de 3 %, soit une somme de 154 000 \$;
- Les services d'urgence 9-1-1 nécessitent une somme supplémentaire de 30 000 \$;
- Pour le service de sécurité incendie, la masse salariale et les charges sociales demandent un budget supplémentaire de 225 000 \$. En ajoutant l'ensemble des autres dépenses de fonctionnement, la hausse budgétaire totalise 280 000 \$ pour ce service;
- Une contribution supplémentaire de 27 000 \$ est attribuée aux Services animaliers de Salaberry-de-Valleyfield.

Transport

- Les contrats de déneigement et les différents agrégats représentent une hausse budgétaire de 43 000 \$;
- Le poste de dépenses « Éclairage des rues » occasionne une dépense supplémentaire en électricité de 30 000 \$;
- Le poste « Transport en commun » requiert des sommes supplémentaires, soit 30 000 \$ pour le budget autonome du transport adapté, 18 000 \$ pour le service d'autobus avec l'ARTM et, en dernier lieu, 35 000 \$ pour l'amélioration des services du Taxibus.

Hygiène du milieu

- Un budget supplémentaire de 226 000 \$ est requis afin d'assumer nos responsabilités concernant l'entretien des cours d'eau;
- Au poste de dépenses « Réseau de distribution de l'eau potable », des honoraires de 35 000 \$ seront consentis pour l'auscultation des conduites d'aqueduc;
- Les services offerts par l'Écocentre étant en croissance, une somme supplémentaire de 20 000 \$ doit y être consacrée.

Loisirs et culture

La fonction « Loisirs et culture » se chiffre à 9 125 483 \$, une augmentation de 264 763 \$, comparativement au budget 2017. Des ententes de services bonifiées ainsi qu'une hausse du budget destinée à l'entretien des installations entraînent une hausse de 98 000 \$ au poste de dépenses « Piscines, plages et port de plaisance » ainsi qu'une augmentation budgétaire de près de 200 000 \$ au poste « Parcs et terrains de jeux ».

Remboursement de dettes

La fonction « Remboursement de dettes » totalise 11 356 056 \$, une augmentation de 99 923 \$ par rapport au budget précédent.

Les remboursements de capital sur la dette obligatoire se stabilisent en 2018, comparativement au budget 2017. Cette légère augmentation est toujours en lien direct avec la planification et la réalisation des travaux prévus au programme triennal d'immobilisation (PTI).

Rappelons que les remboursements des dettes ne sont pas assumés exclusivement par l'ensemble des contribuables, mais également par les riverains bénéficiaires des travaux ainsi que par les différents paliers de gouvernements dans le cadre de leurs programmes de subventions.

D'un autre côté, des économies sont effectuées dans certains postes de dépenses :

- Le montant alloué à la publicité, à la conception graphique et aux campagnes de promotion est réduit de 150 000 \$;
- La fonction « Administration générale », dans son ensemble, verra les sommes qui lui sont allouées diminuer de 28 355 \$;
- Le poste de dépenses « Circulation et stationnement » permet de dégager une économie de 70 000 \$ relativement à l'entretien des feux de circulation;
- Au poste « Traitement des eaux usées », une économie de 75 000 \$ est réalisée en lien avec le contrat pour le transport et la disposition des boues de l'usine d'épuration;
- En ce qui concerne l'activité « Matières résiduelles », le transport et la disposition des déchets domestiques amèneront une économie de 20 000 \$, alors que la collecte des résidus verts permettra une économie de 42 000 \$;
- Le poste de dépenses « Patinoires intérieures et extérieures » présente une économie de 69 000 \$ expliquée par deux facteurs : des honoraires professionnels de 26 000 \$ combinés à une économie de 93 000 \$ reliée à la fin d'une dette cautionnée pour l'agrandissement du centre sportif de la rue Nicholson dans le cadre des Jeux du Québec de 2011.
- Enfin, la charge d'intérêts sur la dette obligataire occasionne, pour cette année, une économie de plus de 68 000 \$.

Revenus

L'obligation faite aux municipalités d'adopter un budget équilibré oblige les décideurs à trouver des sources de revenus équivalentes aux dépenses prévues. À ce titre, la Ville dispose de différentes sources de revenus lui permettant d'y parvenir, soit :

- Les revenus de taxe foncière;
- La tarification des services;
- Les compensations tenant lieu de taxes;

- Les revenus de transfert;
- Les services rendus;
- Les autres recettes;
- Les affectations du surplus.

Toutefois, comme pour la majorité des villes québécoises, les revenus de la municipalité proviennent essentiellement de deux sources, soit la taxation foncière, avec des revenus de 44 439 040 \$, et la tarification des services, avec des revenus de 19 249 543 \$. Totalisant à eux seuls 63 688 583 \$, ces deux sources représentent donc 80,57 % de l'ensemble de nos revenus.

Taxation foncière

La taxation foncière est établie en fonction des différentes catégories d'immeubles permis par la Loi sur la fiscalité municipale. Les taux de taxes varient en fonction de chacune des catégories selon les paramètres établis par cette même loi. Voici la liste de ces différentes catégories :

- Immeubles de six logements ou plus;
- Immeubles non résidentiels;
- Immeubles industriels;
- Terrains vagues desservis;
- Immeubles agricoles;
- Résiduelle, qui englobe tous les immeubles non contenus dans les autres catégories.

De plus, ces catégories sont aussi soumises à un taux de taxes distinct afin de pourvoir au paiement des dettes devant être assumées par le territoire de chacune des anciennes municipalités.

Ainsi, pour 2018, le taux de la taxation foncière est fixé, pour chaque tranche de 100 \$ d'évaluation, à :

- 0,8784 \$ pour la catégorie des **Immeubles résidentiels de six logements ou plus**;
- 1, 9828 \$ pour la catégorie des **Immeubles non résidentiels**;
- 2, 6183 \$ pour la catégorie des **Immeubles industriels**;
- 1,6464 \$ pour la catégorie des **Terrains vagues desservis**;
- 0, 8232 \$ pour la catégorie des **Immeubles agricoles**;
- 0,8232 pour la catégorie **Résiduelle**.

En observant bien l'écart entre les taux de taxes pour 2018 et 2017, les contribuables comprendront que l'augmentation est différente du taux mentionné précédemment. Cette différence est attribuable à un transfert fiscal neutre mis en place entre le niveau de la taxation foncière et la tarification des services. Des détails supplémentaires sont mentionnés à la rubrique *Tarification des services municipaux*.

Pour les **dettes appartenant au territoire de chacune des anciennes municipalités**, le taux de la taxation foncière pour 2018, est fixé, pour chaque tranche de 100 \$ d'évaluation, à :

Territoire de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield :	0,0122 \$
Territoire de l'ancienne Ville de Saint-Timothée :	0,0023 \$
Territoire de l'ancienne Municipalité de Grande-Île :	0,0016 \$

Le taux de base pour la taxation 2018 est donc, en bout de ligne, haussé de 1,31 %. La valeur moyenne d'une résidence unifamiliale s'élevant à 203 000 \$, le pourcentage d'augmentation du compte de taxes moyen se situe à 0,89% représentant une somme moyenne de 21 \$.

Précisons que l'indice des prix à la consommation (IPC) de la région de Montréal, un des indicateurs les plus fiables pour mesurer le coût de la vie, se situait à 1,70 % en novembre 2017, au moment de la mise au point des données budgétaires 2018. L'augmentation prévue du taux de base est donc clairement inférieure à celle de l'indice.

Compensations tenant lieu de taxes

En vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, les immeubles possédés par les gouvernements du Québec et du Canada et leurs entreprises sont assujettis à des compensations équivalentes au plein montant des taxes imposées par la Ville.

Cette même loi prévoit des compensations pour les immeubles des réseaux de la santé, du cégep et des commissions scolaires. Elles sont établies à partir d'un taux appelé « Taux global de taxation pondéré », lequel se situe à 1,3234 \$ par 100 \$ d'évaluation pour 2018. On doit également mentionner que le gouvernement du Québec applique un pourcentage réduit sur la valeur de cette compensation. Ce pourcentage est de 82,5 % pour les immeubles du réseau de la santé et du cégep et de 69,5 % pour les immeubles du réseau scolaire.

Tarification des services municipaux

Le conseil municipal maintient depuis quelques années un mode de **Tarification des services municipaux** en lien avec les coûts réels des services rendus.

Au cours des dernières années, des contestations légales de la part d'entreprises industrielles établies sur notre territoire, relativement au modèle de calcul du coût pour certains de nos tarifs, nous ont obligé à revoir les méthodes utilisées. Après validation avec les instances gouvernementales, l'analyse annuelle des coûts réels appliquée aux données budgétaires de 2018 a provoqué une modification de la plupart des tarifs.

Fourniture de l'eau potable

Le tarif annuel pour la **fourniture de l'eau potable** est fixé à 183 \$ par unité d'habitation. Étant donné la quantité d'eau supplémentaire requise, le propriétaire d'une piscine hors terre et semi-creusée paiera 33 \$ annuellement et le propriétaire d'une piscine creusée paiera un tarif annuel de 47 \$.

Pour toutes les unités commerciales et industrielles du territoire, dont la consommation d'eau est mesurée, le tarif de base est également fixé à 183 \$ pour les premiers 409 m³ consommés. À ce tarif s'ajoute une charge supplémentaire progressive en fonction de l'évolution de la consommation.

Épuration des eaux usées

Le tarif annuel pour l'**épuration des eaux usées** est fixé à 199 \$ par unité d'habitation.

Collecte des déchets domestiques

Le tarif annuel pour la **collecte des déchets domestiques** destinés à l'enfouissement est fixé à 166 \$ par unité d'habitation, alors que le tarif pour chacune des unités commerciales est fixé à 332 \$.

Collecte sélective

Le tarif annuel pour la **collecte sélective** est fixé à 57 \$ par unité d'habitation, alors que le tarif annuel pour chacune des unités de la catégorie commerciale est fixé à 114 \$.

Gestion animalière

Le tarif annuel pour la **gestion animalière** est fixé à 23 \$ par unité d'habitation.

Commerce intégré à une unité de logement

Pour toute unité commerciale intégrée à une unité de logement (travailleur indépendant et/ou autonome), la tarification des services municipaux est fixée à 25 % de l'ensemble des tarifs imposés à tout bâtiment du secteur commercial. Cette tarification pour l'année 2018 représente une somme maximale de 213 \$.

Tous les tarifs sont donc modifiés pour l'année 2018, à l'exception de celui pour la fourniture de l'eau potable dans les unités commerciales et industrielles pour la partie de consommation excédant 409 m³ ainsi que pour les piscines hors terre, creusée et semi-creusée. Parmi les tarifs modifiés, seuls ceux reliés à la gestion animalière sont haussés. Tous les autres sont ajustés à la baisse. Une résidence soumise au paiement de chacun des tarifs bénéficiera donc d'une baisse de 102 \$, alors qu'un commerce dans la même situation verra sa facture liée à la tarification diminuer de 144 \$.

Échéances de taxes

Depuis plusieurs années, les contribuables bénéficient de l'étalement des versements de paiement des taxes en trois versements égaux. L'échéancier des versements sera le même que par le passé : 1^{er} mars pour le premier versement, 1^{er} juin pour le deuxième versement et 1^{er} septembre pour le troisième et dernier versement. Il faut noter que le contribuable qui le désire a toujours la possibilité d'étaler ses versements sur une plus longue période moyennant la charge d'intérêt prévue.

Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018-2019-2020

Le programme triennal d'immobilisations (PTI) est un outil de planification. Il permet à la Ville de prioriser les ressources financières en fonction d'objectifs bien définis. Le PTI, adopté annuellement, permet d'avoir une vision globale des projets afin de mieux prévoir les besoins financiers. Les sommes consenties aux différents projets peuvent être modifiées au moment de leur réalisation.

La Ville prévoit effectuer, au cours des trois prochaines années, des investissements en matière de développement économique, culturel, social et sportif, et ce, dans une perspective de développement durable.

Les investissements inscrits au PTI 2018-2019-2020 totalisent 99 970 000 \$ dont 36 690 000\$ seront réalisés au cours de l'année 2018.

Principaux projets prévus pour 2018 :

• Écoquartier Champlain – secteur Saint-Eugène	1 300 000 \$
• Rénovation des infrastructures des rues Nicholson Salaberry, Académie et Saint-Jean-Baptiste	7 000 000 \$
• Développement – quartier Buntin	800 000 \$
• Écoparc industriel 30/530	1 150 000 \$
• Infrastructures – parc industriel et portuaire Perron	1 000 000 \$
• Infrastructures – rues Moco et Notre-Dame	4 000 000 \$
• Stationnement au centre-ville	1 300 000 \$
• Prolongement des infrastructures – rue de la Barrière	2 500 000 \$
• Réaménagement de la rue Jacques-Cartier (extrémité sud)	1 400 000 \$
• Mise à niveau des bâtiments sur le site des travaux publics	1 000 000 \$
• Rénovation de voirie	1 500 000 \$
• Réaménagement routier Boul. Mgr-Langlois Ouest	500 000 \$
• Infrastructures – rues Lyrette et Leroux	1 000 000 \$
• Berges de la marina et des parcs Delpha-Sauvé et Marcil	9 000 000 \$

Dans la même optique de priorisation, un ensemble de projets fait actuellement l'objet d'analyses et d'études préliminaires. Nous saurons vous les soumettre au moment d'approuver leur réalisation.

Les 99 970 000\$ prévus au PTI sont répartis entre différents volets de financement. Les emprunts à long terme sont répartis aux riverains bénéficiaires des travaux d'une part et à l'ensemble des contribuables de la municipalité d'autre part.

En ce qui concerne le financement des investissements proposés pour 2018, ce PTI prévoit la répartition suivante :

• Budget de fonctionnement	210 000 \$
• Subventions	7 140 000 \$
• Répartitions aux riverains bénéficiaires	9 470 000 \$
• Emprunts à long terme	19 870 000 \$

La réalisation de tous ces engagements et le développement futur de notre municipalité sont tributaires de notre capacité à créer de la richesse. Cette création de richesse passe par des changements dans les façons de faire et d'agir, mais aussi par des mesures visant à favoriser l'établissement d'entreprises et l'arrivée de nouvelles familles sur notre territoire. C'est pourquoi nous avons mis en place à l'automne 2017 un programme de crédit de taxe foncière favorisant l'implantation de nouvelles entreprises industrielles.

L'augmentation du nombre d'emplois disponibles sur notre territoire, objectif ultime de ce programme de crédit de taxe, pourra donc jouer un rôle important dans notre quête active de nouveaux résidents. De nombreux projets bénéficiant de conditions favorables à leur réalisation se profilant à l'horizon, tant au niveau industriel que résidentiel, 2018 pourrait s'avérer une année charnière en ce qui concerne le développement de la municipalité. C'est du moins l'ambition de l'ensemble du conseil dont tous les membres mettront les bouchées doubles pour que le plus grand nombre de projets se concrétisent.

Conclusion

C'est ce qui conclut la présentation du budget municipal pour l'année 2018.

Alors que nous amorçons la première année de ce nouveau mandat, je suis convaincu qu'en adoptant ce budget responsable et équilibré nous aurons les outils pour investir dans la qualité de vie de nos citoyens et le développement de notre ville.

Votre nouveau conseil aura également l'occasion, en toute sérénité et en toute confiance, d'imprimer davantage sa marque sur les objectifs et les orientations budgétaires des prochaines années.

Avant de conclure, je souhaite remercier et féliciter les membres du conseil pour la rigueur et le professionnalisme que chacun a su démontrer dans l'élaboration de ce budget. Les échéances extrêmement courtes, l'apprentissage d'une nouvelle fonction pour les uns et l'acclimatation à une nouvelle équipe pour les autres ont représenté autant de défis brillamment surmontés.

Je désire également remercier chaleureusement les membres de l'administration ayant participé au processus budgétaire, notamment notre trésorier, Monsieur Michel Décosse, de même que notre directeur général, Monsieur Pierre Chevrier, pour leur grande disponibilité et la qualité de leurs explications. La mise à profit de leurs compétences a été au cœur de la réussite de cet exercice et c'est pourquoi leur contribution mérite d'être soulignée à sa juste valeur.

Toutes les données contenues dans ce discours et ses annexes sont disponibles, à compter de maintenant, sur le site Internet de la Ville au www.ville.valleyfield.qc.ca.

Permettez-moi, en terminant, de vous souhaiter, en mon nom personnel et au nom des membres du conseil municipal, une année 2018 remplie de toutes les bonnes choses qui vous apportent santé et bonheur.

Miguel Lemieux
Maire